



Le 16 novembre 2017

**Par SDÉ, courriel et poste**

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2018**  
**Votre dossier : R-4012-2017 / Notre dossier : R054289 YF**

---

Monsieur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport (le « Transporteur ») donne suite à sa lettre du 6 novembre 2017 concernant la planification de l'audience dans le dossier décrit en rubrique.

À la suite de l'indisponibilité d'un témoin, le Transporteur se voit contraint d'annuler la prestation séparée du panel 4 qui concerne la planification du réseau et la commercialisation. Ces sujets seront couverts par le panel 2 auquel se joindra M. Stéphane Talbot, directeur planification. Il sera accompagné de M. Stéphane Verret qui est également apte à répondre à des questions au sujet de la commercialisation.

Le Transporteur confirme qu'il n'entend pas soulever de moyens préliminaires et constate qu'il en est de même pour les intervenants.

Le Transporteur souligne que les intervenants ne se sont pas manifestés afin de contester la demande de reconnaissance du statut d'expert des représentants de la firme Roland Berger décrite à notre lettre du 6 novembre 2017. Le Transporteur réitère donc sa demande et prie la Régie d'en disposer en amont ou dès l'ouverture de l'audience.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

**YVES FRÉCHETTE**, avocat

YF/sg

c. c. Intervenants (par courriel seulement)